

Décision

Générale

colonial

Décision n° 280 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 280

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont reclassés ainsi qu'il suit les agents auxiliaires autochtones : Abdou Saad (Trésor), commis administratif, 1re classe, 16° échelon (ancienneté conservée au 1er janvier 1947 : 11 mois. 24 jours». Mausour Nasser (météo), agent technique. 1re classe, 16° échelon (ancienneté conservée au 1er janvier 1947 : 2 mois. 27 jours).